

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## Conseil de communauté – procès-verbal du 30 août 2016

Lieu : Salle FOBLANT à BULLE - 20 h.

Votants :

|                               |                      |   |
|-------------------------------|----------------------|---|
| <b>Bannans</b>                | Claude Dussouillez   | X |
|                               | Louis Girod          | X |
| <b>Bonnevaux</b>              | Monique Brulport     | X |
|                               | Jean-Louis Néault    | X |
| <b>Boujailles</b>             | Gérard Paulin        | X |
|                               | Fabrice Picard       | X |
| <b>Bouverans</b>              | Rémi Débois          | X |
|                               | Cyril Valion         | X |
| <b>Bulle</b>                  | Michel Gresset       | X |
|                               | Dominique Ménétrier  | X |
| <b>Courvières</b>             | Yannick Fabre        | X |
|                               | Eric Liégeon         | X |
| <b>Dompierre les Tilleuls</b> | Michel Beauque       | X |
|                               | Jean-Claude Trouttet | X |

|                           |                      |                        |
|---------------------------|----------------------|------------------------|
| <b>Frasne</b>             | Philippe Alpy        | X en cours de séance   |
|                           | Isabelle Elisabeth   | Pouvoir à H. Poulin    |
|                           | Maud Franey-Saillard | Pouvoir à B. Trouttet  |
|                           | Hélène Poulin        | X                      |
|                           | Guy Perrin           | X                      |
|                           | Bruno Trouttet       | X                      |
|                           | Denis Vallet         | Pouvoir à G. Perrin    |
| <b>La Rivière Drugeon</b> | Hervé Claudet        | X                      |
|                           | Christian Vallet     | Pouvoir à Y. Vuittenez |
|                           | Yannick Vuittenez    | X                      |
| <b>Vaux et Chantegrue</b> | Pascal Lanquetin     | Pouvoir à X. Vionnet   |
|                           | Pierre Nicod         | X                      |
|                           | Xavier Vionnet       | X                      |

**Secrétaire de séance :** Yannick Fabre

Ordre du jour :

### **APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 12 JUILLET 2016**

#### **ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES**

Consolidation emprunt complémentaire de la ZAE selon observations de la préfecture  
Décisions modificatives pour transfert emprunt sur budget ZAE

#### **ASSAINISSEMENT**

Renouvellement du contrat de travail de M. Arnaud Musy  
Dégrèvement facture 2015

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire**

ZAE : point sur les dossiers d'acquisition en cours  
ZAE : organigramme des coûts édition 17

#### **TOURISME - ANIMATION**

ENS Lac de Bouverans Marais du Varot :  

- Demande de subvention pour les travaux de finalisation
- Inauguration le 30 septembre

Proposition de gratification de stage à Sarah Gremillon

#### **SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITÉ**

Evaluation des politiques « jeunesse-solidarité » : fin de mission de C. Borot sous forme de vacation  
Point sur le dossier « maison de santé »

#### **CULTURE**

Musicart's : problème de direction

#### **INFRASTRUCTURES**

Obligation d'accessibilité des bâtiments et création d'une commission intercommunale ad hoc

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M. Dominique Ménétrier, maire de Bulle, accueille l'assemblée et donne la parole au président qui ouvre la séance.

## 1) - APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 12 JUILLET 2016

Sans observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 2) - ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

### 2.1. Consolidation emprunt complémentaire de la ZAE selon observations de la préfecture (délibération n° 56)

Le Président rappelle que suite à une observation de la sous-préfecture évoquée au point 5.1 du conseil communautaire du 12 juillet, l'emprunt-relais de 2.5 M€ contracté auprès de la BPFC a été transféré par délibération de ce même conseil. Remboursable le 28 novembre prochain, il est proposé de le consolider à hauteur de 2 M€ pour une durée de 2 à 5 ans avec possibilité de remboursement anticipé au fur et à mesure des ventes de terrain. Les 500 000 € sont financés par les ventes assurées d'ici quelques mois.

Le conseil communautaire donne son accord de principe à l'unanimité des membres présents ou représentés et autorise le Président à procéder à cette opération de consolidation avec la BPFC ou une autre banque.

(Délibération n° 57) Par ailleurs, il faut également transférer du budget général au budget ZAE l'emprunt de 1 400 000 € dont le capital restant dû s'élève à 1 080 285.87 € au 1<sup>er</sup> septembre.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 2.2. Décisions modificatives pour transfert emprunt sur budget ZAE

#### Budget principal :

Décision modificative n° 4 pour solde des comptes : augmentation de crédits aux comptes n° 27638 (recettes) « autres créances immobilisées » → 3 834 288 € et n° 1641 (dépenses) « Emprunts en euros » → 3 580 286 € (2 500 000 € + 1 080 286 €).

#### Budget annexe ZAE Bulle :

Décision modificative n° 1 : augmentation de crédits aux comptes n° 1641 (recettes) → 3 580 286 € et n° 16878 « autres emprunts et dettes » (dépenses) → 3 834 822 € ; n° 605 « travaux d'aménagement » → - 288 536 € ; n° 66111 « intérêt » → 34 000 €

## 3) - ASSAINISSEMENT

### 3.1. Renouvellement du contrat de travail de M. Arnaud Musy

Le Président rappelle que M. Arnaud Musy, de Frasné, a été recruté sur un contrat occasionnel pour le mois d'août. Il travaille en binôme avec Sylvain Pereira qui le forme sur le terrain.

Sur proposition du Président et des membres du Bureau, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de renouveler son contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité à partir du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 28 février 2017 (6 mois).

A. Musy n'effectue pas seulement les contrôles de branchement mais assume également les mêmes missions que M. Colle et S. Pereira afin qu'ils soient en capacité de se remplacer.

### 3.2. Dégrèvement redevance 2015 (délibération n° 58)

Le Président indique que la commune de Boujailles a accordé une réduction sur la facture d'assainissement communal 2015 de Madame BELOT Corinne à hauteur de 265 m<sup>3</sup>.

Il faut donc appliquer ce dégrèvement sur la redevance d'assainissement intercommunal 2015, soit : 265 m<sup>3</sup> x 0.67 € + 10% de TVA soit un remboursement de 195.30 € TTC (177.75 € HT).

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2016.

## 4) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

### 4.1. ZAE : point sur les dossiers d'acquisition en cours

#### Lots 12 et 13 : SCI Perce-Neige (M. Goktas)

- signature de l'acte de vente programmée le 6 septembre 2016 : 130 686 € HT

#### Lot 18 : SCI JAC (M. Lefèvre)

- signature de l'acte de vente programmée le 6 septembre 2016 : 83 057 € HT

## Lot 27 : Sarl Houtaud Sécurité Incendie

- projet de construction en cours de modification : un PC modificatif sera à déposer
- signature reportée en attente du PC modificatif obtenu

Trois contrats de réservations seront signés entre le 29 et le 31 août.

### 4.2. **ZAE : organigramme des coûts édition 17**

Le document a été transmis avec le projet de rapport. La contribution de la CFD s'élève à 14.77 € par m<sup>2</sup> vendu.

A la demande de la CFD en conseil communautaire du 12 juillet (point 3.1 – délibération n° 50), la commune de Bulle votera le 31 août l'exonération de la taxe d'aménagement à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **5) - TOURISME - ANIMATION**

### 5.1. **ENS Lac de Bouverans Marais du Varot :**

- **Demande de subvention pour les travaux de finalisation (délibération n° 59)**

R. Débois détaille les travaux pour lesquels le Département peut être sollicité :

- Installation d'un éco-compteur hors pose réalisée en interne : 1 998 € HT

Il s'agit de pouvoir suivre le niveau de fréquentation du site afin d'évaluer le succès de l'ouverture au public d'une part et l'impact sur le milieu d'autre part. Le comptage du nombre de visiteurs est en outre un indicateur de la charge reçue par les aménagements et permet de prévoir en conséquence les travaux d'entretien (changement de planches, nettoyage ...etc).

- Régalage et finition de la zone d'accueil du site : 500 € HT

Il s'agit de stabiliser la zone où sont implantés les panneaux d'accueil et plan d'entrée dans la partie du site ENS ouverte au public afin de garantir une bonne tenue des panneaux dans le sol, une insertion paysagère homogène et l'accessibilité tout public à la lecture des panneaux.

- Signalisation réglementaire complémentaire et de circulation sur le site : fabrication : 969.28 € + pose : 765 €, soit 1 734.28 € HT

Vu la fréquentation de la petite route de desserte des rives du lac, l'accueil de bus, le stationnement parfois anarchique ainsi que le fonctionnement actuellement non satisfaisant de la signalisation réglementaire sur la circulation et le stationnement qui ne permet pas de procéder à une verbalisation le cas échéant. Ce point consiste en l'implantation de panneaux réglementaires. Une réorganisation de l'implantation des panneaux et un regroupement de l'information réglementaire tant municipal (sécurité des personnes) qu'environnementale est également prévue.

- Montant total des dépenses ..... 4 232.28 € H.T.
- Financement Département à 80 % ..... 3 385.82 € HT
- Autofinancement ..... 846.46 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la réalisation de ces travaux et autorise le Président à solliciter financièrement le Département.

- **Inauguration le 30 septembre**

Madame la Présidente du Département viendra inaugurer officiellement les travaux d'aménagements pour l'ouverture au public des rives du lac de Bouverans le vendredi 30 septembre à 10 h 30. Les élus communautaires, les élus de Bouverans et les membres de la commission Tourisme sont conviés et sont priés de faire savoir s'ils seront présents.

### 5.2. **Proposition de gratification de stage à Sarah Gremillon (délibération n° 60)**

Sarah Gremillon a effectué un mois de stage en juillet dans le cadre de son cursus « Licence Aménagement du territoire ». Elle a assuré notamment des missions liées au Point Info Tourisme, à la médiathèque dont l'accueil du public en l'absence de B. Staszak.

Elle a également mis à jour le site internet et le dossier d'organisation de la randonnée des fruitières. Vu la qualité du travail fourni, il est proposé de lui attribuer une gratification de stage de 200 €.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 6) - SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITÉ

### 6.1. Evaluation des politiques « jeunesse-solidarité » : fin de mission de C. Borot sous forme de vacation (délibération n° 61)

Le Président rappelle qu'une évaluation des politiques en faveur de la jeunesse a été confiée à Corinne Borot, qui a été accueillie en stage à la CFD du 15 février au 17 juin, soit 13 semaines et en CDD en juillet. Pour achever sa mission en présentant la synthèse finale de son travail, elle doit organiser 3 réunions les élus et partenaires du territoire.

Le Président propose de la rémunérer sous forme de vacation payée à l'heure sur la base de son salaire de juillet, soit 10.30 € brut/ heure + frais de déplacement selon les tarifs en vigueur dans la fonction publique territoriale. La durée de sa vacation est estimée à 35 h.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 6.2. Point sur le dossier « maison de santé »

C. Dussouillez indique que P. Alpy, M. Franey-Saillard, L. Lyonnais et le Dr Chesnel et lui-même ont rencontré l'ARS (*Agence Régionale de Santé*) le 24 juin 2016 à Besançon.

Les représentants de l'ARS ont rappelé les critères socles d'une maison de santé pluri-professionnelle (MSP):

- composition de 2 médecins généralistes et d'un professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute,...),
- exercice coordonné (temps de coordination entre professionnels de la MSP organisés),
- système d'information partagé,
- projet de santé labellisé (après passage en CSOS, (commission spécialisée de l'organisation des soins).
- Les dispositifs de financement public qui peuvent être attribués aux collectivités publiques par les différentes institutions pour un projet de MSP sont les suivants:
  - FEADER (*Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural*) via le Conseil régional
  - FSIL (*Fonds de Soutien à l'Investissement public Local*) - Etat
  - FNADT (*Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire*) - Etat,
  - DETR (*Dotation d'équipement des territoires ruraux*) - Etat
  - le conseil départemental du Doubs attribue également des subventions.

Pour l'ensemble de ces dispositifs, la CFD doit donc contacter les organismes qui peuvent apporter une aide financière, sachant que la collectivité doit être propriétaire des locaux pour l'éligibilité des subventions.

Enfin, concernant les équipes de soins primaires (1 médecin + professionnels paramédicaux organisés autour d'un projet de santé), les dispositifs actuels n'ayant pas évolués, elles n'y sont pas éligibles.

Il faut désormais que la réflexion se poursuive au niveau des professionnels de santé du territoire pour savoir quel projet ils sont prêts à engager. Parallèlement, la CFD doit explorer les scénarii de montage immobilier et financier selon les cas de figure.

X. Vionnet pense que ce sont les médecins en place qui doivent travailler à ce projet et en être moteur. Cela fait 5 ans que les élus s'inquiètent de la situation.

M. Beuque constate que la situation s'est dégradée et observe que c'est de la responsabilité des élus de maintenir l'offre de soin.

C. Dussouillez rappelle le rôle de chaque partie : le volet immobilier relève de la collectivité tandis que le projet de santé relève du corps médical. Sans projet de santé des médecins, pas de maison médicale et sans maison médicale, pas de nouveaux médecins... la situation est compliquée.

E. Liégeon s'interroge sur l'obligation de devoir solliciter des jeunes médecins pour monter le projet de santé.

P. Alpy indique avoir été interpellé par le Dr Chesnel qui souhaite avoir un coût au m<sup>2</sup> des surfaces mises à disposition avec et sans projet de santé abouti. C'est une question que se posent les professionnels de santé.

Il faut donc prendre contact avec M. Verly, propriétaire du bâtiment, et avec les financeurs pour connaître leurs engagements.

## **7) - CULTURE**

### **7.1. Musicart's : problème de direction**

D. Ménétrier rappelle que cette association est subventionnée à part égale par la CFD et la CCA 800, soit au total 74 000 €, alors que sur 181 élèves cette année, les deux tiers résident sur le territoire de la CFD. La CCA 800 a d'ailleurs décidé de diminuer sa subvention de 5 000 € en 2017.

Il informe le conseil des problèmes entre les deux co-directeurs. Cette situation perdure depuis plusieurs mois. Pour faire un point et écouter les deux co-directeurs, les deux présidents de la CF et CCA 800 les ont auditionnés individuellement de même qu'ils ont auditionné la présidente de l'association. Pour soutenir les bénévoles de l'association et éviter une dissolution qui serait très dommageable, JL Néault, C. Dussouillez et D. Ménétrier ont rencontré le 18 août la présidente, Madame Micheline Baudoz.

Les communautés ne sont que co-financeurs, c'est donc bien l'association qui est employeur et qui doit régler le problème. C'est pourquoi cette association a demandé un soutien financier pour une éventuelle dépense supplémentaire qui correspondrait à des frais de licenciement ou à des frais de procédure.

Le Président propose de provisionner 10 000 € et de solliciter la CCA 800 pour en faire de même.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord de principe sur la provision à constituer.

La question de nombre d'élèves par communauté est évoquée par certains élus. Faut-il envisager la révision de cette convention ?

Malgré ces soucis, les inscriptions seront prises jusqu'au 10 septembre. Il faut donc attendre cette date avant d'envisager la suite.

## **8) - INFRASTRUCTURES**

### **8.1. Obligation d'accessibilité des bâtiments et création d'une commission intercommunale ad hoc**

Accessibilité : Par courrier du 27 juin, la préfecture rappelle que la CFD n'a pas rendu l'attestation de conformité ou le programme de travaux. Il faut se mettre en règle car le décret « sanction » est paru et avant que les premières notifications de pénalités administratives ne soient envoyées pour dépôt tardif ou non dépôt.

Le bâtiment de la gendarmerie n'est pas aux normes d'accessibilité.  
Il faut donner un rapport et donner un calendrier.

Commission intercommunale (délibération n° 62) : l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 5.000 habitants compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission exerce ses missions dans les limites des compétences transférées à la l'EPCI. Elle dresse le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, établit un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire, fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La loi prévoit que les commissions communales et intercommunales peuvent coexister et doivent veiller à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétence.

Cette commission, présidée par le Président de l'EPCI, est composée :

- de représentants élus de l'EPCI
- de représentants des différentes associations de personnes handicapées
- de représentants d'usagers

Le Président propose que cette commission soit composée de

- 1 conseiller communautaire par commune parmi les membres de la commission « Infrastructure » + le président + président de la commission « Infrastructure ».
- 2 représentants des associations de personnes handicapées
- 2 représentants d'usagers

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ désigne le collège « élus » comme suit :

Guy Miot (Bannans) – Aurélie Cuenot (Bonnevaux) – Julien Masson (Boujailles) – Sylvain Defrasne (Bouverans) - Christophe André (Bulle) – Christophe Gresset (Courvières) – Jean-Claude Trouttet (Dompierre les Tilleuls) – Jean-Pierre Vuitton (Frasne) – Yohann Grillon (La Rivière Drugeon) – Pierre Nicod (Vaux et Chantegrue).

➤ charge le Président de solliciter les associations représentant les personnes handicapées et les d'usagers afin qu'ils désignent leurs représentants et ensuite d'arrêter la liste des membres de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées,

## 9) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 9.1. Abattoir du Haut-Doubs

Le Président fait part du courrier du Président Defrasne pour expliquer que l'abattoir a un projet d'extension pour conforter son avenir économique en créant un atelier de découpe pour permettre le développement des filières locales. L'étude de faisabilité économique a été confiée, ce printemps, à l'agence économique du Doubs « Développement 25 ». Avec la loi NOTRe, « Développement 25 » n'est pas en mesure de finaliser l'étude en cours ; le département du Doubs n'a en effet pas retenu cette tâche au rang des priorités à réaliser par l'agence.

Cette situation met l'abattoir de Pontarlier dans une situation délicate d'autant que les prochains engagements budgétaires sont conditionnés par les conclusions de cette étude.

Le Président du Syndicat demande de relayer la demande qu'il a faite au Département.

Les échanges en Bureau ont permis de mettre en lumière certains problèmes et inquiétudes. Un courrier a été fait en ce sens au président Defrasne dont le Président donne lecture.

### 9.1. Gestion RNR : avenant n° 1 à convention SMMAH (délibération n° 63)

Le Président rappelle que la CFD a confié au SMMAH (*Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs*) la gestion environnementale de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne – Bouverans par convention du 18 décembre 2015 et délibération n° 2015.12.79.

D'un commun accord, les parties souhaitent que le SMMAH émette un acompte intermédiaire au cours de l'exercice, pour une meilleure gestion budgétaire et de trésorerie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention.

### 9.2. Divers

MSAP (Maison de Services au Public) : P. Alpy indique que les MSAP sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics en milieu rural notamment.

Certains bureaux de poste correspondant à des critères de localisation et de fréquentation sont choisis pour abriter ces guichets d'accueil et devenir ainsi des MSAP. Les bureaux de poste de Frasne et Mouthe étant éligibles au dispositif, la commune de Frasne va se positionner.

Invitation de la Présidente du Département : les élus sont conviés à la présentation du projet départemental le 28 septembre de 18 h 30 à 20 h 30.

Repas annuel des bénévoles de la médiathèque : pour remercier les bénévoles qui s'investissent dans le fonctionnement du réseau, un repas sera organisé le 30 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Bulle.



Le Président,  
Claude DUSSOUILLEZ.